

Séance du 24 février 2026

DCM : N° 2026-02-11

**OBJET : BUDGET – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET BOIS**

**L'an deux mil vingt-six  
Le vingt-quatre février**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 025-200082758-20260224-BP26\_BOIS-BF



**NOTA :** Compte-rendu  
de cette délibération affiché  
le 27/02/2026

Convocation du Conseil du  
20/02/2026

Membres en exercice : 18

Membres présents : 13

Ayant pris part au  
vote : 15

Ayant donné

procuration : 0

**Résultat du vote :**

**Pour :** 15

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents :** M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Corinne BERTRAND, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE,

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Bénédicte CHARITE, excusée, pouvoir à M. Michel DARTEVEL ; M. David HUMBERT, excusé, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE

**Absents excusés :** Mme Christina MARCHAND, M. Ghislain VICAIRE, Mme Isabelle GAINET

**Secrétaire de séance :** En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Après l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 par le Conseil Municipal, le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats sur le Budget Primitif 2026 – budget bois - de la façon suivante :

- ✓ Compte 002 (R.F.) : 108 967.37 €
- ✓ Compte 001 (D.I.) : 11 459.25 €
- ✓ Compte 1068 (R.I.) : 11 459.25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,  
Maxime GROSHENRY

